



## RÉPONSE AU POSTULAT

<b>Auteurs</b>	Graziella Walker Salzmann (CSPO), Alexander Allenbach (suppl.) (CSPO) et cosignataires
<b>Objet</b>	L'institution spécialisée Mattini à Brigue – des éclaircissements sont indispensables !
<b>Date</b>	15.06.2012
<b>Numéro</b>	3.159

---

À la page 43 du rapport annuel du Conseil d'État 2011, il est en effet indiqué que la construction de l'Institution Mattini à Brigue a abouti. Il doit s'agir d'une erreur d'interprétation lors de la transmission de cette information. Le concept pédagogique relatif à la future Institution Mattini est terminé et il a été reconnu par l'Office fédéral de la justice (OFJ). Cependant, le projet de construction se situe actuellement dans la phase « avant-projet / projet définitif ». Ce dossier a été transmis pour préavis le 13 août 2012 à l'OFJ et au Service des bâtiments, monuments et archéologie du Canton du Valais. Dès l'obtention des préavis, le Conseil d'État pourra arrêter la décision relative à la reconnaissance du droit aux subventions et donner ainsi son feu vert pour la mise en soumission et l'exécution des travaux.

Fin 2007, un groupe de travail a réalisé une analyse des besoins sur la base de laquelle la décision de construire la nouvelle Institution Mattini à Brigue a été prise. Toutefois, avant même de pouvoir entamer la procédure de construction, de nombreux points ont fait l'objet de clarifications : l'organe responsable a dû être clairement défini, les statuts et actes de la Fondation Anderledy ont dû être adaptés et un contrat d'usufruit se rapportant au domaine Mattini a dû être établi entre la Commune de Brigue et la Fondation Anderledy. La modification de la zone du domaine communal Mattini a également été nécessaire. Cette modification a rencontré des oppositions et retardé le projet. Entre fin 2009 et l'été 2010, un groupe d'experts a été nommé pour mener à bien un concours d'architecture et attribuer le mandat d'architecte. Début 2011, l'analyse des besoins a été actualisée par un groupe de travail composé de représentants du Service cantonal de la jeunesse, du Service de l'enseignement et la Fondation Anderledy. Cette analyse a révélé que les placements hors canton ont continué d'augmenter ces dernières années et que le besoin pour 16 places dans le Haut-Valais est toujours actuel.

Comme vous pouvez le constater, la procédure de construction est très longue et les bases légales ainsi que l'ensemble des principes des marchés publics doivent être strictement respectés. De plus, le projet Mattini est réalisé en étroite collaboration avec plusieurs partenaires (l'OFJ, le Canton, la Commune de Brigue et la Fondation Anderledy). Tous ces éléments font que le projet a pris du retard.

Selon la dernière planification réalisée par le bureau d'architecture, les travaux de construction devraient débuter au cours du deuxième semestre de l'année 2013 et se terminer au printemps 2015.

Le coût total du projet est actuellement estimé à CHF 9,5 Mio. La subvention fédérale provisoire correspond à env. 2,1 Mio. Le Service cantonal de la jeunesse prendra en charge 55 % de la dépense admise (max. 4 Mio.) et la Commune de Brigue participera à hauteur de maximum CHF 2,7 Mio. La Fondation Anderledy est en charge de trouver les CHF 700'000.00 manquants. Une demande dans ce sens a été adressée aux différentes communes du Haut-Valais en juillet 2012.

Nous tenons également à préciser que, depuis la mise en vigueur de la RPT II, les coûts des placements cantonaux et hors canton sont identiques pour les communes (voir la Loi sur la contribution des communes au traitement du personnel de la scolarité obligatoire et aux charges d'exploitation des institutions spécialisées du 14 septembre 2011).

Il est proposé l'acceptation du postulat dans le sens de la réponse.

**Lieu, date**      Sion, le 17 octobre 2012